



FORUM PARLENMENTAIRE
SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE

Déclaration de Principe sur les Armes Légères et de Petit Calibre Illicites et le Terrorisme

Le conseil du Forum Parlementaire sur les Armes Légères et de Petit Calibre, réuni le 23 novembre 2017

L'accès aux Armes Légères et de Petit Calibre illicites (ALPC) est un facteur essentiel de développement du terrorisme, entraînant de très grandes pertes humaine, sociaux et économiques.¹ Sur la base de l'objectif fondamental à contribuer à la réalisation de sociétés plus pacifiques, le Forum Parlementaire sur les Armes Légères et de Petit Calibre constate qu'il est essentiel de renforcer le rôle des parlementaires dans la lutte contre le terrorisme. Il importe de souligner que la responsabilité parlementaire consiste à aligner ces efforts avec les cadres internationaux existants pour prévenir et réduire la violence armée, en particulier le Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030, le Traité sur le Commerce des Armes (TCA) et le Programme d'Action des Nations Unies en Vue de Prévenir, de Combattre et d'Éliminer le Commerce Illicite des Armes Légères sous Tous ses Aspects (UNPoA).

Au cours des dernières décennies, le monde a connu une augmentation de l'activité terroriste, aujourd'hui plus importante à travers le monde qu'au tournant du siècle. Le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne sont particulièrement touchés, 84 % des toutes les attaques y ont eu lieu et 94 % de tous les décès, s'élevant à plus de 24 000 victimes en 2016. La majorité des attaques terroristes sont menées dans des pays en proie à des conflits internes, qui touchent de manière disproportionnée les pays en développement. En conséquence, la lutte contre le terrorisme a un impact positif sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix.²

Les ALPC sont utilisées par des terroristes dans un large éventail d'activités qui soutiennent leur cause, notamment les massacres, les vols et les enlèvements. Ces armes sont souvent les options les plus facilement disponibles et tactiques pour les terroristes, ils sont faciles à transporter et à dissimuler et causant des dommages importants pendant une courte période.³ Les armes à feu ont été utilisées dans 18 % des attentats terroristes à l'échelle mondiale en 2016, et dans 32 % des 50 attaques terroristes les plus meurtrières de 2015.⁴

¹ La résolution 2220 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

[http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2220\(2015\)&referer=http://www.un.org/en/sc/documents/resolutions/2015.shtml&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2220(2015)&referer=http://www.un.org/en/sc/documents/resolutions/2015.shtml&Lang=F)

² Global Terrorism Index 2017, <http://visionofhumanity.org/app/uploads/2017/11/Global-Terrorism-Index-2017.pdf>

³ Cukier, W. & Chapdelaine, A., 2007, Small Arms, explosives and incendiaries, In Levy, B., S. & Sidel. V., W. *Terrorism and Public Health: A balanced approach to strengthen systems and protecting people*. Oxford University Press, p. 2

⁴ Global Terrorism Index 2017, <http://visionofhumanity.org/app/uploads/2017/11/Global-Terrorism-Index-2017.pdf> & Global Terrorism Index 2016 <http://economicsandpeace.org/wp-content/uploads/2016/11/Global-Terrorism-Index-2016.2.pdf>

La prolifération des armes illicites est une source importante qui accroît considérablement les capacités armées des groupes terroristes.⁵ Une grande partie du commerce illicite des armes légères dépend du manque de contrôle des transferts légaux. Le détournement d'armes et de munitions licites vers le marché illicite, sous la forme de vols ou de transferts illicites de stocks civils et nationaux, est la principale cause de la prolifération illicite des armes.⁶

La vaste disponibilité d'ALPC illégales et de leurs munitions souligne la nécessité d'efforts coordonnés pour limiter l'acquisition d'armes par des groupes terroristes. À cet égard, le Forum Parlementaire souligne en particulier la pertinence du TCA, adopté en 2014, qui fournit un cadre mondial pour le contrôle des transferts d'armes, en exigeant des pays exportateurs qu'ils veillent à ce que les armes exportées ne soient pas utilisées pour alimenter les conflits ou faciliter le terrorisme.⁷ En outre, les états doivent mettre en œuvre et se conformer à UNPoA, adoptée en 2001, afin de promouvoir des efforts internationaux coordonnés pour réduire le commerce illicite des ALPC⁸ ainsi que le protocole relatif aux armes à feu.⁹

Comme l'a reconnu la résolution de l'Organisation des Nations unies (ONU) sur le Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030; « Il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité ; et inversement, sans développement durable, la paix et la sécurité sont en danger ».¹⁰ L'Objectif de Développement Durable 16 du Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030, sur la promotion de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, est la balise qui reconnaît la nécessité de réduire les flux illicites d'armes pour réaliser le développement durable et la consolidation de la paix. Toutefois, tous les Objectifs de Développement Durable sont indivisibles, leur mise en œuvre est interdépendante,¹¹ soulignant la nécessité de prendre en compte tous les facteurs propices au terrorisme, y compris les conditions socioéconomiques.

Le Forum Parlementaire également se félicite de la résolution 2370 (2017) du Conseil de sécurité de l'ONU visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes, qui souligne la nécessité de renforcer les cadres juridiques nationaux pour un contrôle efficace des exportations, des importations et du transfert d'ALPC, en particulier aux zones touchées par les conflits. La

⁵ La résolution 2370 (2017) du Conseil de sécurité de l'ONU, [http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2370\(2017\)&referer=http://www.un.org/en/sc/documents/resolutions/2017.shtml&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2370(2017)&referer=http://www.un.org/en/sc/documents/resolutions/2017.shtml&Lang=F)

⁶ Small Arms Survey <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/Special/SAS-Small-Arms-Control-Measures-and-ATT.pdf> & Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur le commerce des ALPC (2016)

http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/71/438&referer=/english/&Lang=F

⁷ Le Traité sur le commerce des armes de l'ONU <https://unoda-web.s3-accelerate.amazonaws.com/wp-content/uploads/2013/06/Fran%C3%A7ais1.pdf>

⁸ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (2001) [http://www.un.org/events/smallarms2006/pdf/192.15%20\(F\).pdf](http://www.un.org/events/smallarms2006/pdf/192.15%20(F).pdf)

⁹ Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu http://www.unodc.org/pdf/crime/a_res_55/255f.pdf

¹⁰ Assemblée Générale Résolution 70/1 *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030* (2015) http://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/Resolution_A_RES_70_1_EN.pdf

¹¹ Assemblée Générale Résolution 70/1 *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030* (2015) http://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/Resolution_A_RES_70_1_EN.pdf

résolution souligne également la contribution des organisations internationales et régionales, de la société civile et du secteur privé dans ces efforts.¹²

Compte tenu de leurs fonctions législatives, de surveillance et de sensibilisation, les parlementaires ont la responsabilité de plaider en faveur de la ratification d'instruments internationaux, de superviser leur mise en œuvre et de tenir les gouvernements responsables. Les parlementaires jouent également un rôle clef dans le partage des expériences et des bonnes pratiques entre les pays afin de maximiser les synergies et d'améliorer la législation et le contrôle parlementaire des exportations d'armes et de la prolifération illicite.

Compte tenu du risque que les mesures antiterroristes peuvent conduire à des niveaux croissants de violence et de course aux armements en devenant à leur tour conducteurs de terrorisme,¹³ les états doivent veiller à ce que les mesures antiterroristes soient responsables et respectent l'état de droit et les droits de l'homme. Et cela en plus de mettre l'accent sur des mesures préventives telles que le désarmement et la réglementation des armements.

Le commerce illicite et la disponibilité des ALPC constituent une force de déstabilisation majeure, intensifiant la violence armée et l'activité terroriste. En outre, le terrorisme a des répercussions négatives sur l'économie, ayant des coûts élevés liés aux décès et aux blessures, à la réduction des investissements et à la réaffectation des ressources publiques à la lutte contre le terrorisme.¹⁴

Étant donné les effets néfastes de l'accumulation et de l'utilisation abusive d'ALPC aux mains de terroristes sur la sécurité humaine, en particulier la sécurité des groupes vulnérables, tous les acteurs concernés doivent être impliqués dans les efforts visant à éliminer la violence armée.

Étant donné les effets néfastes de l'accumulation et de l'utilisation abusive d'ALPC aux mains de terroristes sur la sécurité humaine, en particulier la sécurité des groupes vulnérables, tous les acteurs concernés doivent être impliqués dans les efforts visant à éliminer la violence armée. Conformément à leur rôle d'agents de la paix, reconnus dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur le droit des femmes, la paix et la sécurité¹⁵ et dans la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU sur la jeunesse, la paix et la sécurité adoptées en 2015, les femmes et les jeunes jouent un rôle central dans le processus vers des sociétés plus pacifiques et inclusives. La résolution 2250 souligne spécifiquement la menace d'une radicalisation croissante à l'extrémisme violent de la jeunesse, souvent propice au terrorisme, et le rôle vital que les jeunes jouent en tant que modèles de rôle positif dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la violence armée.¹⁶

Les parlementaires sont particulièrement importants pour construire une paix durable et un développement durable en assurant une plate-forme permettant aux différents acteurs de

¹² La résolution 2370 (2017) du Conseil de sécurité de l'ONU, [http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2370\(2017\)&referer=http://www.un.org/en/sc/documents/resolutions/2017.shtml&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2370(2017)&referer=http://www.un.org/en/sc/documents/resolutions/2017.shtml&Lang=F)

¹³ Taylor, I. 2016. State responsibility and counterterrorism, *Ethics & Global Politics*, 9(1)

¹⁴ Global Terrorism Index 2016 <http://economicsandpeace.org/wp-content/uploads/2016/11/Global-Terrorism-Index-2016.2.pdf>

¹⁵ La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, [https://undocs.org/fr/S/RES/1325\(2000\)](https://undocs.org/fr/S/RES/1325(2000))

¹⁶ La résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU sur la jeunesse, la Paix et la Sécurité, [https://undocs.org/fr/S/RES/2250\(2015\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2250(2015))

s'exprimer- y compris les femmes et les jeunes. En tant que tels, ils peuvent servir d'agent de liaison entre les institutions gouvernementales et la société civile dans les efforts communs pour lutter contre le terrorisme.

Les Objectifs

Le Conseil du Forum Parlementaire sur les Armes Légères et de Petit Calibre, réuni le 23 novembre, 2017 ;

Reconnaît les conséquences dévastatrices du terrorisme sur les sociétés et les communautés, et ses coûts humanitaires et socioéconomiques élevés qui ont un impact négatif sur le développement durable ;

Affirme que le développement durable, la paix et la sécurité sont interdépendants et que toutes les conditions propices au terrorisme doivent être prises en compte ;

Reconnaît qu'il importe de prévenir et de réduire la prolifération des ALPC illicites afin de limiter les capacités armées des groupes terroristes ;

Attire l'attention sur le fait que la plupart des échanges illicites d'armes légères dépendent du manque de contrôle des transferts légaux, où les ALPC légales sont détournées vers le marché illicite par le vol ou les transferts illicites ;

Demande aux parlementaires d'examiner les politiques gouvernementales, les programmes de partis, les projets de loi, les budgets et les plans d'action sur le Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030, UNPoA, TCA, la résolution 2370 du Conseil de sécurité de l'ONU, la résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU, la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et les autres résolutions et processus liés à la lutte contre le terrorisme, le contrôle des armes, la paix et la sécurité ;

Réaffirme qu'il importe de signer, ratifier et mettre en œuvre le TCA et le protocole relatif aux armes à feu, et de se conformer au UNPoA, et également mettre en œuvre des autres instruments internationaux pertinent à la lutte contre le terrorisme et à l'élimination de la prolifération d'armes illicites ;

Accueille et soutient la résolution 2370 (2017) du Conseil de sécurité de l'ONU visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes, et appelle à sa mise en œuvre complète et immédiate ;

Réaffirme la nécessité d'harmoniser une législation responsable entre les différents pays, afin d'éviter que les terroristes ne profitent des failles ;

Encourage la collaboration entre les organisations internationales et régionales, la société civile et le secteur privé pour combattre le terrorisme et mettre en place des mécanismes permettant de surveiller la prolifération des ALPC;

Soutien les initiatives de partenariat mondial visant à lutter contre la prolifération des ALPC illicites et *reconnaît* la nécessité de maximiser ces efforts ;

Encourage la participation des femmes et des jeunes aux processus de paix et de sécurité aux niveaux national, régional et international et demande la mise en place de structures dans les processus décisionnelles à tous les niveaux pour inclure les compétences et les perspectives des femmes et des jeunes dans la réalisation de la paix et la sécurité et dans la lutte contre le terrorisme; *encourage* les parlementaires à créer des partenariats avec les organisations de femmes et de jeunes afin d'accroître l'impact de l'action parlementaire ;

Souligne la responsabilité des États et des parlementaires de veiller à ce que les mesures antiterroristes soient conformes à l'état de droit et aux droits de l'homme, et *reconnait* la nécessité de travailler avec une approche intégrée de la démilitarisation, du désarmement et du développement durable en vue de renforcer la sécurité humaine, nationale et internationale;

Demande aux parlementaires de travailler ensemble avec leurs gouvernements sur le renforcement de la législation, des politiques, des programmes nationaux et de l'engagement politique de combattre l'extrémisme violent et le terrorisme ;

Donne mandat au Forum Parlementaire, ses membres et le secrétariat d'entreprendre tous les efforts nécessaires pour réaliser l'universalisation et de la mise en œuvre efficace des instruments internationaux pertinents à la lutte contre le terrorisme et la prolifération des ALPC illicites.